Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 45 (1983)

Heft: 10

Rubrik: Convocation : à la 57ème Assemblée des Délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Convocation

à la 57ème Assemblée des Délégués

du samedi, 24 septembre 1983, à 9.00 h à l'Hôtel Thurgauerhof, Weinfelden TG

Ordre du jour:

- 1. Introduction et nomination des scrutateurs
- 2. Communications
- 3. Procès-verbal de la 56ème Assemblée des délégués
- 4. Rapport d'activité 1982/83
- 5. Rapport financier 1982/83 et rapport de la Commission de vérification des comptes
- 6. Programme d'activité et listes des cours des Centres 1 et 2 pour l'hiver 1983/84
- 7. Fixation de la cotisation et budget pour 1983/84
- 8. Avis sur l'augmentation de la vitesse maximale pour véhicules agricoles de 25 km/h à 30 km/h
- Nouvelle distribution des tâches dans les Commission techniques 2 et 3 (assistance aux entrepreneurs agricoles)
- 10. Choix du lieu de réunion de la 58ème Assemblée des délégués
- 11. Hommages
- 12. Propositions éventuelles*)
- 13. Divers

ASSOCIATION SUISSE POUR L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE – ASETA

Le président central: H. Baechler Le directeur: Werner Bühler

*) Selon l'art. 8, chiffre 8, des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au président central ou au secrétariat central au plus tard une semaine avant l'assemblée, c'est-à-dire avant le 11 sept. 1982.

P.S.: Selon l'art. 7, chiffre 1.4, des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du comité central et les réviseurs ont le droit de vote.